

# STATUTS ET RÉGLEMENT

## DE LA SOCIÉTÉ.



### STATUTS

ADOPTÉS DANS LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1868,  
APPROUVÉS PAR DÉCISION DE M. LE PRÉFET DE L'OISE DU 15 JUILLET  
SUIVANT.

#### I.

Une société est instituée à Compiègne sous le titre de  
*Société Historique de Compiègne.*

#### II.

Elle s'occupe de recherches sur l'histoire, les arts et les  
antiquités, mais elle embrasse plus spécialement dans le  
cercle de ses études tout ce qui se rapporte à l'histoire  
de Compiègne et des provinces voisines.

#### III.

La Société se compose de membres titulaires, honoraires  
et correspondants.

#### IV.

Les membres titulaires sont en nombre illimité. Ils  
ont voix délibérative aux séances de la Société et nomment  
parmi eux les membres du bureau et des commissions.

Ils sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle  
de dix francs et reçoivent les publications de la Société.

A leur entrée dans la Société ils doivent payer un droit  
de diplôme de cinq francs.

#### V.

Les membres honoraires sont au nombre de vingt-cinq  
au maximum. Ils doivent être connus dans la science par

leurs travaux, ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Ils ont voix délibérative, ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

Le préfet du département et l'évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

#### VI.

Les membres correspondants sont en nombre illimité et ont droit d'assister aux séances et de prendre part à toutes les discussions scientifiques. Ils ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation.

#### VII.

Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un archiviste-conservateur des collections.

#### VIII

Les membres du bureau sont nommés au scrutin secret pour un an, dans la séance de décembre, et entrent en fonctions au premier janvier. Le secrétaire est nommé pour trois ans et rééligible. A part cette exception, il y aura une année d'intervalle avant qu'un membre sortant puisse être appelé à remplir les mêmes fonctions. Cependant le trésorier et l'archiviste-conservateur des collections pourront être réélus trois fois consécutives.

#### IX.

La Société nomme dans son sein deux Commissions composées chacune de trois membres et renouvelables annuellement par tiers :

1° La Commission de publication, chargée d'examiner les mémoires qui doivent prendre place dans les volumes publiés par la Société et de présenter à cet égard des rapports dont les conclusions seront approuvées par le bureau.

2° La Commission des finances, chargée de contrôler le service du trésorier, qui lui rend ses comptes tous les ans, et d'autoriser les dépenses à effectuer. A la fin de l'année, la Commission des finances soumet à l'approbation de la Société un rapport sur la gestion du trésorier. La délibération de la Société sert de décharge au trésorier.

#### X.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations souscrites par les membres ;

2° Des sommes qui lui seront données à titre de secours, d'encouragement ou d'allocation ;

3° Des legs faits à la Société, lorsqu'elle aura été légalement autorisée à les recevoir ;

4° De toutes les ressources éventuelles diverses.

#### XI.

Outre les frais d'administration et les dépenses nécessitées par l'impression de ses publications, la Société pourra consacrer les fonds qui lui appartiendront à des recherches, études, fouilles, publications ou acquisitions relatives au but de son institution et à donner des prix et des médailles.

#### XII.

La Société pourra ouvrir des concours et récompenser par des médailles ou des prix en numéraire les auteurs de travaux jugés dignes d'être couronnés.

#### XIII.

Les cotisations seront recouvrées par les soins du trésorier dans les trois premiers mois de l'exercice auquel elles s'appliquent. Il en sera de même des droits de diplôme.

#### XIV.

Il sera délivré à chaque membre un diplôme signé par le président, le secrétaire et le trésorier.

XV.

Dans un règlement spécial, ultérieurement délibéré, la Société règlera tout ce qui regarde la tenue des séances et sa discipline intérieure.

XVI.

Toute demande de modification aux présents statuts ne pourra être prise en considération que si elle est appuyée par écrit par cinq membres. Elle ne pourra être examinée que dans une séance convoquée spécialement dans ce but.

XVII.

Tous les membres qui seront admis jusqu'à l'approbation des statuts par l'autorité supérieure seront dispensés du droit de diplôme et recevront le titre de fondateurs.



## RÈGLEMENT

ADOPTÉ DANS LA SÉANCE DU 14 AOÛT 1868.

ART. 1<sup>er</sup>. La Société tient une séance ordinaire le dernier mardi de chaque mois, à deux heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

ART. 2. Les séances extraordinaires ont lieu aux jours et aux heures qui sont déterminés par le président.

ART. 3. Les membres titulaires et honoraires, qui habitent la ville et les environs, sont convoqués pour chaque séance par les soins du secrétaire.

ART. 4. La présidence appartient au président ou au vice-président, et, à leur défaut, au doyen d'âge des membres titulaires.

ART. 5. Les décisions relatives à la comptabilité générale, aux élections annuelles et à la nomination des membres, doivent, pour être valables, être prises en présence de dix membres ayant voix délibérative.

ART. 6. Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

ART. 7. L'ordre du jour de chaque séance comprend :

- 1° La lecture du procès-verbal de la séance précédente;
- 2° Le dépouillement de la correspondance et la réception des ouvrages offerts ;
- 3° Les présentations et élections ;
- 4° Toutes les autres questions administratives et les rapports ;
- 5° Les communications verbales ;
- 6° La lecture des mémoires ;
- 7° La fixation de l'ordre du jour de la séance suivante.

ART. 8. Les séances seront suspendues pendant les mois d'août, septembre et octobre.

ART. 9. Le président a la police des séances, il est

chargé de faire exécuter le règlement, il signe les diplômes et les procès-verbaux. Le président nomme les Commissions temporaires et spéciales autres que celles de publication et des finances, à moins que leur nomination au scrutin ne soit demandée par trois membres.

ART. 10. Le vice-président remplace le président toutes les fois que celui-ci est absent ou empêché.

ART. 11. Le secrétaire est chargé de la correspondance, il rédige les procès-verbaux des séances, contresigne les diplômes et tous les actes émanés de la Société.

Il dirige, en suivant les indications de la Commission de publication, la publication des mémoires et autres ouvrages publiés par la Société.

Il présente chaque année le compte-rendu des travaux de la Société.

ART. 12. Le président et le secrétaire font de droit partie de toutes les Commissions.

ART. 13. Le trésorier est chargé de la recette et de la dépense et rend ses comptes annuellement à la Commission des finances. Il n'acquitte aucun mandat qu'il ne soit ordonné par le président de cette Commission.

ART. 14. Les membres titulaires doivent être nommés au scrutin secret sur la présentation de deux membres titulaires ; ils ne peuvent être nommés à la séance dans laquelle ils auront été présentés.

ART. 15. Les membres honoraires sont nommés dans la même forme que les membres titulaires : toutefois, en cas d'urgence, le président peut, après l'avis de la Société, faire procéder sans retard à leur élection.

ART. 16. Les membres correspondants doivent être présentés par deux membres titulaires et élus au scrutin secret. Ils peuvent être nommés à la séance dans laquelle ils auront été présentés.

ART. 17. Les membres titulaires sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle de dix francs et reçoivent les publications de la Société. De plus, ils doivent payer un droit de diplôme de cinq francs.

Les nouveaux membres payent la cotisation de l'année pendant laquelle ils ont été élus.

ART. 18. Les membres honoraires ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

ART. 19. Les membres correspondants qui veulent recevoir les publications de la Société y ont droit, moyennant le paiement d'une rétribution annuelle de six francs.

ART. 20. Tout membre correspondant, qui aura envoyé dans l'année un travail rentrant dans le cadre des études de la Société, aura droit aux publications de l'année.

ART. 21. La Société offrira tous les trois mois à la ville de Compiègne les livres qui lui auront été adressés pendant cette période ; seulement les membres de la Société auront le droit de pouvoir en obtenir le prêt à domicile des mains du bibliothécaire municipal, les jours d'ouverture de la bibliothèque.

ART. 22. Les objets offerts à la Société seront donnés à la ville pour le Musée, à moins que la Société n'en décide autrement.

ART. 23. Toute modification au présent règlement ne pourra être prise en considération que si elle est appuyée par écrit par cinq membres. Elle ne pourra être examinée que dans une séance convoquée spécialement dans ce but.



# ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ

AU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1869.

## BUREAU :

Président . . . . . MM. J. DU LAC.  
Vice-Président . . . . . Emm. WOILLEZ.  
Secrétaire. . . . . A. DEMARSY.  
Vice-secrétaire . . . . . C. MÉRESSE.  
Trésorier . . . . . VRAYE.  
Archiviste conservateur des collections, AUBRELICQUE.

## COMMISSION D'IMPRESSION :

MM. DE ROUCY, VOL DE CONANTRAY et le docteur FOURRIER.

## COMMISSION DES FINANCES :

MM. le baron DE BICQUILLEY, DUSUZEAU et SCOTÉ.

---

## MEMBRES TITULAIRES :

MM.

ANCELET, \*, architecte du Palais impérial, à Compiègne.  
ARCHAMBAULT, \*, à Pierrefonds, et à Paris, 48, rue des  
Saints-Pères.  
AUBRELICQUE (Louis), membre du Conseil d'Arrondissement,  
à Compiègne.  
BARRILLON, O. \*, député au Corps législatif, à Bellenglise.  
BATHIER, \*, professeur de philosophie au collège Louis-  
Napoléon, à Compiègne.  
BEAURIN Ch., commissaire de surveillance administrative des  
chemins de fer à Saint-Quentin et à Margny-lès-Com-  
piègne.  
BEAUSSIER (vicomte Gaston DE), propriétaire, à Compiègne.

MM.

- BECQUEY BEAUPRÉ (colonel), C. ✱, commandant militaire du Palais impérial de Compiègne.
- BÉTHUNE (comte Léon DE), au château de Béthencourt, et à Paris, 71, rue de Lille.
- BICQUILLEY (baron Eugène DE), ancien capitaine d'artillerie, propriétaire, à Compiègne.
- BOITEL DE DIENVAL (Victor), propriétaire, à Compiègne.
- BOTTIER, juge suppléant au tribunal civil de Compiègne.
- BOURGEOIS (l'abbé) ✱, archiprêtre et curé de Saint-Jacques, à Compiègne.
- BRÉCOURT (commandant DE), ✱, major au régiment des carabiniers de la Garde impériale.
- BRÉDA (comte Maurice DE), au château du Plessis-Brion.
- BRETON (Charles), libraire-éditeur, à Compiègne.
- CAILLETTE DE L'HERVILLIERS (Edm.), sous-chef au ministère des finances à Paris, 80, rue de Vaugirard.
- CANON, substitut du procureur impérial, à Compiègne.
- CAUCHEMEZ, attaché au Musée archéologique du Palais de Compiègne.
- CHEVALIER, docteur en médecine, à Compiègne.
- DELARCHE (Emile), propriétaire, à Compiègne.
- DELIGNY (F.), professeur de dessin au collège Louis-Napoléon, à Compiègne.
- DELHAYE, directeur du journal *l'Echo de l'Oise*, à Compiègne.
- DEMARSY (Arthur), archiviste paléographe, correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, à Compiègne.
- DEVISE (Albert DE), ancien officier de cavalerie, au château de Salency.
- DUPONT (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.
- DUPUIS (Th.), ✱, adjoint au maire, membre du conseil d'arrondissement, à Compiègne.

MM.

- DUSUZEAU, \*, principal du collège Louis-Napoléon, à Compiègne.
- FLOQUET, \*, maire de Compiègne, membre du Conseil général de l'Oise.
- FOURRIER, docteur en médecine, à Compiègne.
- FRÉZALS (Edmond DE), O \*, ministre plénipotentiaire, à Compiègne.
- GORDIÈRE (l'abbé), curé de Machemont.
- HEUDEL, ancien notaire, suppléant de la justice de paix, à Compiègne.
- JUZANCOURT (A. DE), \*, ancien capitaine de cavalerie, propriétaire, à Compiègne.
- LABRUNERIE (Eug. DE), propriétaire, à Compiègne.
- LAC (Jules DU), juge suppléant au tribunal civil, à Compiègne.
- LAMBERTYE (comte Gaston DE), propriétaire, à Compiègne.
- LEMER (Ernest), marchand d'objets d'Art, à Compiègne.
- LEQUEUX (Martial), propriétaire, à Compiègne.
- LEVEAUX (A.), adjoint au maire, à Compiègne.
- MÉRASSE (Ch.), architecte, à Compiègne.
- MICHEL, notaire, à Compiègne.
- MORIO DE L'ISLE (baron), O. \*, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne.
- MORRY (Charles DE), propriétaire, à Compiègne.
- MOTEL, pharmacien, à Compiègne.
- NEZ (J.), \*, procureur impérial, à Compiègne.
- PÉLICIER (A.), professeur d'histoire au collège Louis-Napoléon, à Compiègne.
- PERROT (Léonce), propriétaire, à Compiègne.
- PEYRECAVE, propriétaire, à Elincourt-Sainte-Marguerite.
- PICARD (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Compiègne.
- PIET (Alfred), propriétaire, à Compiègne.
- PUGET (vicomte Raymond DU), propriétaire, à Compiègne.

MM.

RENDU (Z.), architecte, à Compiègne.

RENOU, inspect<sup>r</sup> des Bâtiments de la Couronne, à Compiègne.

ROUCY (Albert DE), \*, juge au tribunal civil, conservateur honoraire du Musée archéologique du Palais de Compiègne.

SABATIER, propriétaire, à Pierrefonds.

SAUVAGE, \*, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

SCOTÉ (Ernest), juge d'instruction, à Compiègne.

SONGEONS (Emile DE), propriétaire, à Compiègne.

THUISY (marquis DE), attaché au département des affaires étrangères, à Compiègne.

VALLIEZ, directeur du journal le *Progrès de l'Oise*, à Compiègne.

VARANVAL (DUCLOS DE), à Varanval (Jaux).

VERNEUIL (Charles DE), propriétaire, à Verneuil.

VIMONT, négociant, à Compiègne.

VOL DE CONANTRAY, \*, président du Tribunal de Commerce de Compiègne.

VRAYE, notaire, à Compiègne.

WIMPFEN (baron DE), \*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

WOILLEZ (Emm.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Compiègne.

MEMBRES HONORAIRES :

*Le Préfet de l'Oise.*

*S. G. l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.*

MM.

EGGER, O. \*, membre de l'Institut, 48, rue Madame, à Paris.

JOURDAIN, O. \*, membre de l'Institut, inspecteur général de l'instruction publique, rue du Luxembourg, Paris.

MM.

- LONGPÉRIER (Adr. DE), O. ✱, membre de l'Institut, conservateur des Antiques et de la Sculpture moderne au Musée impérial du Louvre, 50, rue de Londres, Paris.
- MAURY (Alfred), O. ✱, membre de l'Institut, directeur général des archives de l'Empire, Paris.
- MORIN (A.), G. O. ✱, général de division, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris et à Compiègne.
- NIEUWERKERQUE (comte DE), G. O. ✱, sénateur, surintendant des Musées impériaux, au Louvre, Paris.
- PELLASSY DE L'OUSLE, O. ✱, bibliothécaire du Palais impérial de Compiègne.
- SAUDBREUIL, O. ✱, premier président de la Cour impériale, à Amiens.
- SAULCY (F. DE), C. ✱, sénateur, membre de l'Institut, 17, rue du Cirque, à Paris.
- TALANDIER, ✱, procureur général près la Cour impériale d'Amiens.
- VIOLLET LE DUC, C. ✱, architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Laval prolongée, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.

- AUBERT (Ed.), membre de la Société des Antiquaires de France, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
- BAILLIENCOURT (Gustave DE), de la Société des antiquaires de Picardie, à Saint-Simon (Aisne).
- BARRAUD (l'abbé), à Beauvais.
- BARTHÉLEMY (A. DE), ✱, secrétaire de la Commission de topographie des Gaules, ancien président de la Société des Antiquaires de France, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.

MM.

- BEAUVILLÉ (Victor DE), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Montdidier.
- BERTRAND (Alex.), ✱, docteur ès-lettres, conservateur du Musée impérial de Saint-Germain.
- BORDIER (Henri), membre de la Société des Antiquaires de France, 21, rue Joubert, à Paris.
- BOULONGNE (docteur A.), ✱, médecin militaire de première classe à l'hôpital militaire de Vincennes.
- BOURGUIGNAT, président du tribunal de Clermont (Oise).
- BOUTARIC (Edg.), ✱, professeur à l'école des Chartes, sous-chef de section aux archives de l'Empire, 119, boulevard Saint-Michel, à Paris,
- BURBURE (Ch. DE), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.
- CAPELLINI (Chev.), professeur à l'Université de Bologne (Italie).
- CAUMONT (A. DE), O. ✱, correspondant de l'Institut, directeur fondateur de la Société française d'archéologie, à Caen.
- CHABOUILLET (A.), ✱, conservateur des Médailles à la bibliothèque impériale, 58, rue de la Bruyère, à Paris.
- CHARENCEY (comte DE), membre du Conseil général de l'Orne, 11, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris.
- COCHERIS, ✱, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut, à Paris.
- COCHET (l'abbé), ✱ correspondant de l'Institut, directeur du Musée d'antiquités départementales, à Rouen.
- COLSON (doct. A.), O. ✱, président du Comité archéologique, à Noyon.
- CORBLET (l'abbé), ✱, chanoine honoraire et historiographe du diocèse, à Amiens.
- CREULY, C. ✱, général de brigade, membre de la Société des antiquaires de France, 49, rue d'Amsterdam, à Paris.

MM.

- DANJOU, O. ✱, président de la Société académique de l'Oise,  
à Beauvais.
- DARD (baron), O. ✱. chef de division au ministère de la  
Maison de l'Empereur, 92, rue Saint-Lazare, à Paris.
- DESJARDINS (G.), archiviste du département de Seine-et-Oise,  
à Versailles.
- DESMAZES (Ch.), O. ✱, conseiller à la Cour impériale, 13, rue  
d'Aumale, à Paris.
- DOGNÉE (Eug.), ✱, conseiller de l'Académie d'archéologie de  
Belgique, à Liège.
- DUFOUR (Ch.), O. ✱, membre du Conseil général de la Somme,  
à Amiens.
- DUFRESNE DE BEAUCOURT (G.), président de la Société biblio-  
graphique, 46, rue Bellechasse, à Paris.
- FERET, ✱, adjoint au maire à Clermont (Oise).
- FRÖHNER, ✱, conservateur adjoint du Musée du Louvre, à  
Paris.
- GARNIER (J.), ✱, conservateur de la bibliothèque d'Amiens,  
secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de  
Picardie, à Amiens.
- GUILHERMY (baron F. DE), ✱, conseiller à la Cour des  
Comptes, membre de la Commission des monuments  
historiques, 6, rue d'Alger, à Paris.
- HARDOUIN (Henri), conseiller à la Cour impériale de Douai.
- LAFFINEUR (l'abbé), curé doyen de Mouy (Oise).
- LA PRAIRIE (LECLERC DE), président de la Société archéolo-  
gique de Soissons.
- LÉCOT (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Noyon.
- L'ÉPINOIS (DE), conservateur des hypothèques, à Rouen.
- LE PROUX (Fernand), membre de la Société de l'école des  
Chartes, à Saint-Quentin.
- LE SERRURIER (F.), C. ✱, conseiller honoraire à la Cour de  
Cassation, 3, rue de la Paix, à Paris.

MM.

- LOERSCH (Dr H.), agrégé à l'Université de Bonn (Prusse).  
LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte Alfred DE), à Senlis.  
LUCAS (Ch.), architecte, 8, boulevard de Denain, à Paris.  
MARION (Jules), \*, membre de la Société des Antiquaires de France, 17, place de la Madeleine, à Paris.  
MARTIN (Henri), 54, rue du Ranelagh, Passy-Paris.  
MAS-LATRIE (L. DE), O. \*, sous-directeur de l'école des Chartes, chef de section aux Archives de l'Empire, 3, quai Voltaire, à Paris.  
MONTAIGLON, (A. DE COURDE DE), professeur à l'école des Chartes, 9, place Royale, à Paris.  
NOGGERATH, professeur, conseiller intime, président de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn (Prusse).  
OPPERMANN (commandant). O. \*, maréchal-des-logis du Palais de S. M. l'Empereur, 30, rue Saint-Georges, à Paris.  
PÊCHEUR (l'abbé), curé de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne.  
PÉCOUL (Aug.), attaché à l'ambassade de France à Rome, et au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise).  
PEIGNÉ-DELACOURT (D. A.), \*, à Ribécourt (Oise).  
PENGUILLY L'HARIDON (baron), O. \*, lieutenant-colonel, directeur du Musée d'artillerie, à Paris.  
PÉRIN, juge au tribunal civil de Soissons.  
PIETTE (Amédée), à Laon.  
PIETTE (Edouard), \*, député au Corps législatif, à Vervins.  
PLESSIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Betz (Oise).  
POLLEN (John-Hongerford), M. A. secrétaire de la Commission royale de Kensington, à Londres.  
PRAROND, président de la Société d'émulation d'Abbeville.  
PREUX (A.), \*, avocat général à la Cour impériale de Douai.  
QUICHERAT (J.), \*, professeur à l'école des Chartes, 9, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

MM.

- READ (Ch.), \*, chef de la division des Travaux Historiques à la préfecture de la Seine, 2, boulevard Saint-Germain, à Paris.
- RENDU (Armand), archiviste du département de l'Oise, à Beauvais.
- REY (E.-G.), \*, membre de la Société des Antiquaires de France, 35, rue Billault, à Paris.
- RIANT (comte Paul), membre du Conseil général de Seine-et-Oise, membre de la Société des Antiquaires de France, 40, rue de Vienne, à Paris.
- RIPERT-MONCLAR (comte DE), \*, secrétaire de la légation de France à Lima.
- ROACH SMITH, de la Société des Antiquaires de Londres, Temple place, Strood by Rochester, Kent, Angleterre.
- ROZIÈRE (Eugène DE), \*, inspecteur général des Archives départementales, vice-président de la Société de l'école des Chartes, 95, rue de Vaugirard, à Paris.
- SAINTE-SUZANNE (baron DE BOYER DE), O. \*, préfet de l'Aube, à Troyes.
- SCHMIDT (professeur Valdemar), au Musée du Palais du Prince, à Copenhague.
- SENNEVILLE (Gaston DE), auditeur à la Cour des comptes, 8, rue de l'Université, à Paris.
- TRAVERS (Emile), archiviste du Doubs, à Besançon.
- VERDIER (Aymar), \*, architecte du Gouvernement, 2, rue de Sèvres, à Paris.
- VILLE (E. DE), consul de Belgique, à Quito.
- WAGENER (docteur), professeur à l'Université de Gand (Belgique).
- WEERTH (prof. Aus'm), premier secrétaire de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn (Prusse).

MM.

WITTE (baron DE), \*, membre de l'Institut de France et de l'Académie de Belgique, à Wommelghem, près Anvers, et à Paris, 5, rue Fortin.

WORSAAE (J.-J.-A.), conseiller d'Etat, inspecteur général des monuments historiques, et directeur des Musées à Copenhague.

La Société a perdu dans le cours de l'année 1869 deux de ses membres titulaires, M. le comte Bégouen et M. le comte Ernest de Bréda, et un de ses membres correspondants, M. Félix Bourquelot, professeur à l'école impériale des Chartes.



# TABLE DES MATIÈRES

---

Statuts de la Société. . . . .	5
Règlement. . . . .	9
État de la Société. Liste des membres. . . . .	12
Compte-rendu des travaux jusqu'au 31 décembre 1869. .	22
Extraits des procès-verbaux des séances des années 1868-69.	31
Notes sur des sépultures gauloises découvertes près de Verneuil (Oise) au lieudit le Tremblaye, par M. WOILLEZ.	60
Sur la police et le commerce de Compiègne du XVIII <sup>e</sup> siècle, par M. A. DE ROUCY. . . . .	71
La pierre Torniche ou pierre-qui-tourne du Mont-Saint-Mard, par M. PLESSIER. . . . .	82
État de vins de présent donnés par la ville de Compiègne au voyage fait par le roi Louis XIV en 1658; document communiqué par M. AUBRELICQUE. . . . .	100
Tableau des bienfaiteurs et fondateurs du collège de Com- piègne (1608); document communiqué par M. E. DE LABRUNERIE. . . . .	104
Fondation de la Chapelle de la Salvation élevée à la Vierge en 1468, par Louis XI, près la porte de Pierrefonds à Compiègne; documents communiqués par M. LE PROUX.	109
Notes sur quelques médailles et jetons relatifs à la ville de Compiègne, par M. DU LAC. . . . .	141
Le cardinal d'Ailly; étude biographique, par M. AUBRELICQUE.	150
Le Séjour de Louis XV à Compiègne en 1764, par M. DEMARSY.	159

Compte-rendu des travaux de la Société pendant les années 1870-71, par M. DEMARSY. . . . .	169
Extraits des procès-verbaux des séances des années 1870-71.	175
L'obituaire des Célestins de Saint-Pierre en Chastres, par M. A. DE ROUCY. . . . .	185
Notes sur l'état militaire et les gouverneurs de Compiègne depuis la fin du XVII <sup>e</sup> siècle, par M. DE BRÉCOURT. . . .	194
Les vitraux byzantins de la cathédrale de Noyon, par M. Z. RENDU. . . . .	205
Bellenglise, par M. l'abbé GORDIÈRE. . . . .	208
Sur une trouvaille de monnaies et de bijoux du XVI <sup>e</sup> siècle à Vieux-Moulin, par M. DU LAC. . . . .	216
L'église de Ribécourt, par M. Z. RENDU. . . . .	220
Notice sur des fouilles exécutées à Gury en 1869, par M. A. DE ROUCY. . . . .	223
Notice sur le changement de noms de la ville de Compiègne, de ses rues et des localités voisines, pendant la période révolutionnaire, par M. A. SOREL. . . . .	232
Notice sur M. Woillez, président de la Société, par M. DE- MARSY. . . . .	239
Rues, hôtels et quartiers anciens de Compiègne, par M. AU- BRELIQUE. . . . .	245
La fête de l'Être suprême à Compiègne (1794), par M. A. SOREL	331
Sur un tableau du musée Vivenel, par M. DEMARSY. . . . .	339
Notice sur deux cachets d'oculistes trouvés dans les environs de Compiègne, par M. A. DE ROUCY. . . . .	343
Additions à la liste des membres. . . . .	349
Liste des Sociétés savantes correspondant avec la Société historique. . . . .	352